

Laura-Maï Dourdy

Variantes d'éditeurs et évolution syntaxique au XVI^e siècle

<https://doi.org/10.1515/zrp-2022-3000>

Abstract : This article sheds light on the linguistic modifications found in nine successive sixteenth-century editions from Paris and Lyon of the anonymous prose version of *La Belle Hélène de Constantinople*. Particular focus will be placed on aspects of syntactic revision, such as subject-verb inversion in declaratives, placement of object pronouns, introduction of embedded clauses and separation of relative clauses from their antecedents. After a presentation of the textual tradition, linguistic variants will be examined in light of previous studies on Middle and Preclassical French, and then compared with data found in sixteenth- and seventeenth-century grammars. It is in prints from the second half of the sixteenth century that one tends to find linguistic variants that became predominant and spread. This confirms the hypothesis of a global linguistic change in the middle of the sixteenth century, which allowed the frontier between Middle French and Preclassical French to shift at that time. Corpora comprising various successive editions of the same text thus make it possible to observe and date phenomena of linguistic evolution and offer a window into the editorial habits concerning the language. They make it easier to see how the process of language standardisation was linked to the development of printing.

Keywords : syntax, variation, language standardisation, printers, Middle French, Preclassical French, history of French, diachronic linguistics

Mots-clés : syntaxe, variation, standardisation de la langue, imprimeurs, français préclassique, moyen français, diachronie du français, histoire de la langue française



Supported by: This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under the Marie Skłodowska-Curie grant agreement No 801505.

Adresse de correspondance : Laura-Maï Dourdy, Université de Strasbourg, Bâtiment Le Portique, 14 rue René Descartes, F-67000 Strasbourg, E-Mail : imdourdy@gmail.com

 Open Access. © 2022 Laura-Maï Dourdy, published by De Gruyter.  This work is licensed under the Creative Commons Attribution 4.0 International License.

1 Introduction

Parmi les huit imprimeurs-libraires parisiens et lyonnais qui ont édité au XVI^e siècle *La Belle Hélène de Constantinople* anonyme en prose (XV^e siècle, Colombo Timelli/Ferrari et al. 2014, 61), seul le Parisien Nicolas Bonfons s'exprime, dans un *Avis aux lecteurs*, à la fin du roman, pour donner un conseil de lecture, qui s'apparente à un avertissement : *ne prendre le mensonge pour la vérité* (1586, 42b). Aucun d'eux n'évoque de rajeunissement ou de correction de la langue, dont il est parfois fait mention dans le paratexte éditorial des œuvres diffusées à la fin du XV^e et au XVI^e siècle. Pourtant, la collation des témoins imprimés de *La Belle Hélène* (désormais BH) révèle un grand nombre d'interventions au fil des éditions. Les variantes linguistiques sont notamment très nombreuses, à tous les niveaux. Ferrari (2006) étudie, par exemple, celles qui touchent le lexique. Au XVI^e siècle, la BH a été éditée d'abord entre 1519 et 1531, puis entre 1557 et 1593¹. Au moins vingt-six années séparent donc ces deux vagues éditoriales, ce qui n'est pas anodin, à une période qui voit se bousculer les changements linguistiques (Combettes/Marchello-Nizia 2010, 133), et explique les nombreuses modifications apportées à la langue dans les imprimés de la deuxième partie du siècle.

Les variantes linguistiques relevées au moyen de la comparaison des témoins dans des traditions manuscrites, imprimées ou mixtes ont prouvé leur intérêt pour une analyse de l'évolution de la langue (Hasenohr 1997 ; Buridant 2000 ; Bertin 2007). Les diachroniciens qui travaillent sur les imprimés anciens se sont d'abord penchés sur les phénomènes graphiques (Catach 1968 ; 1977), avant d'entendre leurs analyses à d'autres niveaux linguistiques (Parussa 2019).

La présente étude s'insère dans un projet étendu dont l'objectif est d'analyser plusieurs cas de changements linguistiques amorcés au XV^e et au XVI^e siècle, et qui s'accélérent probablement avec le développement exponentiel de l'imprimerie et la sélection et diffusion de certaines variantes linguistiques plutôt que d'autres. Il s'agit de multiplier les exemples de changements internes afin de repérer d'éventuels « faisceaux de convergence » (Combettes/Marchello-Nizia et al. 2020, 70) qui permettraient *in fine* de préciser la frontière qui sépare le moyen français du français préclassique, ou *Early modern French* (Badiou-Monferran 2011), vers le milieu du XVI^e siècle (Combettes/Marchello-Nizia 2010 ; Combettes 2011)². À partir de l'étude de plusieurs traditions textuelles imprimées de romans de chevalerie et de mystères, nos travaux précédents ont recensé plusieurs exem-

¹ Cf. tableau 1 ; ces dates correspondent à celles des éditions ou, à défaut, aux dates d'exercice des imprimeurs-libraires qui les ont préparées.

² En s'appuyant sur des éléments externes à la langue, la périodisation peut être différente (Combettes/Marchello-Nizia 2008 ; Ayres-Bennett/Caron 2016).

ples d'évolutions lexicales, graphiques, morphologiques (Dourdy 2017 ; 2020), syntaxiques et énonciatives (Dourdy 2019) et de changements dans les pratiques de ponctuation (Dourdy/Spacagno 2021). Cette enquête se concentre uniquement sur des phénomènes syntaxiques relevés en comparant quasiment toutes les éditions imprimées au XVI^e siècle connues à ce jour³ qui contiennent la version anonyme de la BH (9/10). L'analyse linguistique prend appui sur une étude philologique et matérielle de la tradition textuelle imprimée de la BH, qui consiste à révéler en premier lieu les relations entre les éditions et entre les ateliers dans lesquels elles ont été préparées (par ex. Droixhe 2012). Notre corpus est constitué des imprimés suivants (Colombo Timelli/Ferrari et al. 2014, 65–66) :

- 1) Paris, Veuve Jean Trepperel (Marguerite Guymier), s. d. (1519–1525)⁴, à l'Écu de France. Exemplaire consulté : Paris, BnF, Rothschild, 4 (6, 71) ; caractères gothiques, une colonne ;
- 2) Lyon, Olivier Arnoullet (1), 1524⁵. Exemplaire consulté : Grenoble, BM, E-30108–Rés. ; caractères gothiques, une colonne ;
- 3) Paris, Alain Lotrian, s. d. (1525–1547), à l'Écu de France. Exemplaire consulté⁶ : Séville, B. Cap. Y Colomb., 4–I–28 ; caractères gothiques, une colonne ;
- 4) Lyon, Olivier Arnoullet (2), 1528. Exemplaire consulté : Paris, BnF, Arsenal, Réserve 4–BL–4345 ; caractères gothiques, une colonne ;
- 5) Paris, Veuve Nicolas Chrestien (Dauphine Lotrian), s. d. (vers 1557–1558), à l'Écu de France. Exemplaire consulté : Paris, BnF, Rés. Y2–708 ; caractères gothiques, deux colonnes ;
- 6) Paris, Veuve Jean Bonfons (Catherine Sergent), s. d. (1568–1572), à l'Enseigne Saint Nicolas. Exemplaire consulté : Paris, BnF, Rés. Y2–760 ; caractères gothiques, deux colonnes ;
- 7) Paris, Simon Calvarin, s. d. (1571–1593), à l'Enseigne de la Rose Blanche couronnée. Exemplaire consulté : Londres, BL, C-63–f–3 ; caractères gothiques, deux colonnes ;

3 Seule la première édition lyonnaise de Benoît Rigaud (1) de 1575 conservée à la Bibliothèque royale de Copenhague ne nous a pas été communiquée (Copenhague, BK 177¹–127). La deuxième édition de ce même imprimeur-libraire a été consultée.

4 Lorsque les éditions ne sont pas datées, nous référons aux dates d'exercice des imprimeurs-libraires (Mellot et al. 2019). Le répertoire indique, pour la Veuve Jean Trepperel, une activité jusqu'à 1525. Elle exerce d'abord en association avec son gendre Jean Jehannot, puis seule à partir de 1519 (Mellot et al. 2019, 1398).

5 Les enseignes lyonnaises ne sont pas renseignées.

6 L'édition est sans date. Nous avons indiqué les dates d'exercice d'Alain Lotrian entre parenthèses, mais précisons que le catalogue de la Colombina donne pour date « juillet 1531 » et Ferrari (2006, 283) indique « 1525–1531 », ce qui suggère une restriction possible de l'empan chronologique de publication. Barbara Ferrari nous a permis de consulter les reproductions de cet imprimé et de l'édition de Simon Calvarin conservée à la British Library. Nous la remercions chaleureusement.

- 8) Paris, Nicolas Bonfons, 1586, à l'Enseigne Saint Nicolas. Exemplaire consulté : Paris, BnF, Arsenal, Réserve 4-BL-4346 ; caractères romains, deux colonnes ;
- 9) Lyon, Benoît Rigaud (2), 1593. Exemplaire consulté : Augsburg, SuStB, LA-5304 ; caractères romains, une colonne.

Contrairement à d'autres mises en prose imprimées à la même époque, ces éditions présentent peu de bois gravés, et les deux dernières éditions de notre corpus sont les seules à avoir été imprimées avec des caractères romains. Simon Calvarin, qui fait pourtant imprimer des ouvrages en caractères romains depuis 1571⁷, choisit d'imprimer la BH en caractères gothiques.

Pour chaque témoin, trois à quatre feuillets ont été transcrits diplomatiquement au début, au milieu et à la fin de l'imprimé. Les transcriptions ont été collationnées et nous avons relevé, d'une part, des variantes qui permettent de dessiner une filiation entre les éditions et, d'autre part, des variantes qui permettent, en sus, d'analyser les changements qui interviennent dans la langue du XVI^e siècle. Notre collation confirme l'ordre entre les éditions et les groupes établis par Ferrari (2004) et repris dans le *Nouveau Répertoire de mises en prose* (Colombo Timelli/Ferrari et al. 2014, 66). Deux « familles textuelles » sont reconnaissables. D'une part, l'édition de la Veuve Jean Trepperel a servi de modèle à celle d'Alain Lotrian, à partir de laquelle ont été faites indépendamment celle de la Veuve Nicolas Chrestien et celle de la Veuve Jean Bonfons, sur laquelle s'appuie Simon Calvarin. D'autre part, les deux éditions d'Olivier Arnoullet initient l'autre branche du *stemma*. La deuxième édition d'Olivier Arnoullet a servi de modèle à celle de Benoît Rigaud, qui a elle-même servi de base à l'édition de Nicolas Bonfons. Les éditions de la Veuve Jean Trepperel et d'Olivier Arnoullet (1) dériveraient « indépendamment l'un[e] de l'autre d'un ancêtre commun perdu » (Ferrari 2004, 66). L'exemple ci-dessous fait état de la variation éditoriale et permet, associé à plusieurs autres cas de modifications textuelles, de mettre en lumière la tradition de la BH :

7 Cf. par exemple l'imprimé dont la cote est la suivante : BnF, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 8 – Z LE SENNE – 3873 (2).

Tableau 1:

Veuve Jean Trep-perel	Olivier Arnoul-let (1)	Alain Lotrian	Olivier Arnoullet (2)	Veuve Ni-colas Chres-tien	Veuve Jean Bon-fons	Simon Calvarin	Nicolas Bonfons	Benoît Ri-gaud (2)
[fol.A3a] ⁸	[fol.a3a]	[fol.A3a]	[fol.a3a]	[fol.A3a]	[fol.A3a]	[fol.A3a]	[fol.A3c]	[fol.A5a]
<i>Et quant le roy la vit des-cendit tantost de dessus son che-ual et mist tost le pied a terre & courut embras-ser sa fille & la baisa</i>	<i>Et quant le roy la vit il mist tantost le pied a terre et courut embras-ser sa fille & le (sic) bai-sa</i>	<i>Et quant le roy la vit des-cendit tantost de des-sus son cheual et mist tost le pied a terre & courut embras-ser sa fille & la baisa</i>	<i>Et quant le roy la vit il mist ta(n)tost le pied a terre et courut embras-ser sa fille & le (sic) bai-sa</i>	<i>Et quand le roy la vit des-cendre de des-sus son cheual / il mist tost le pied a terre & courut embras-ser sa fille et la baisa</i>	<i>Et quant le Roy la vit il descendit inconti-nent de dessus son che-ual / & la courut embras-ser & baisa</i>	<i>Et quand le Roy la vit il descendit inconti-nent de dessus son che-ual / la courut embras-ser & baisa</i>	<i>Et quand le Roy la vit, il mit tantost le pied à terre, & courut embras-ser sa fille, & la baise</i>	<i>Et quand le Roy la vit, il mit tantost le pied à terre, & courut embras-ser sa fille, & la baise</i>

Ici, les différentes leçons permettent de faire la distinction entre deux groupes d'éditions. Dans le premier groupe, contenant les éditions de la Veuve Jean Trep-perel/Alain Lotrian/la Veuve Nicolas Chrestien/la Veuve Jean Bonfons/Simon Calvarin, on observe la proposition *descendit tantost/incontinent de dessus son cheual*, qui n'apparaît pas dans l'édition d'Olivier Arnoullet (1), et donc dans le groupe constitué des éditions d'Olivier Arnoullet/Nicolas Bonfons/Benoît Rigaud. Au sein du premier groupe, d'autres variantes interviennent : la leçon de la Veuve Nicolas Chrestien est fautive sur le plan narratif et, dans les éditions de la Veuve Jean Bonfons puis de Simon Calvarin, *tantost* est remplacé par *incontinent* et la proposition *mist tost le pied a terre* est supprimée. Afin de dater l'émergence d'une variante linguistique et d'attribuer à un atelier dirigé par un imprimeur-libraire la responsabilité de celle-ci, l'élucidation de la tradition est nécessaire. Des cas de variation comme celui exposé ci-dessus permettent déjà d'entrevoir les politiques éditoriales à l'œuvre dans les ateliers.

8 Les signatures sont également transcrites diplomatiquement.

La présente étude s'attachera à révéler les différentes pratiques d'atelier concernant la langue des textes édités. La variation linguistique donne deux types d'informations, liées aux habitudes éditoriales et à l'évolution de la langue française. Quelques phénomènes syntaxiques relevés au moyen de la collation textuelle nous permettront ainsi d'observer le changement linguistique à travers, par exemple, différentes façons de placer les constituants les uns par rapport aux autres ou de délimiter leurs frontières. Afin de contextualiser les tendances linguistiques et de reconstruire les étapes d'un processus d'évolution, les grammaires et remarques du XVI^e et, surtout, du XVII^e siècle seront convoquées. En effet, ces dernières permettent de déterminer plus précisément l'éventuel point d'aboutissement des mutations. Les variantes observées articuleront l'étude : il sera d'abord question de la construction de la préférence, puis de la place du sujet dans les déclaratives, de l'ordre des pronoms régimes, du marquage des complétives et, enfin, de la place des subordonnées relatives.

2 La construction de la préférence

La tradition imprimée de la BH nous offre un cas de variation pour la construction de la préférence en *aimer mieux*, locution formée du verbe *aimer* et de l'adverbe de comparaison *mieux*. Dans l'exemple ci-dessous, cette locution est construite avec deux entités. Le sujet évaluateur d'*aimer mieux* est le même que le sujet de la première entité (« l'entité privilégiée », Fuchs 2014, 117) et de la seconde. La construction oscille entre l'emploi du subjonctif dans les deux membres (1.1, 1.3 et 1.5), de l'infinitif (1.8 et 1.9) ou des deux modes (1.2, 1.4, 1.6, 1.7) :

Tableau 2:

Veuve Jean Trep-perel	Olivier Arnoul-let (1)	Alain Lotrian	Olivier Arnoullet (2)	Veuve Nicolas Chres-tien	Veuve Jean Bon-fons	Simon Calvarin	Nicolas Bonfons	Benoît Ri-gaud (2)
1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9
[fol.A3a]	[fol.a3a]	[fol.A3a]	[fol.a3a]	[fol.A3b]	[fol.A3b]	[fol.A3b]	[fol.A3d]	[fol.A5b]
<i>iayme mieulx que ie moccie que ie attende le iour pour espouser ne pour coucher avec le pere qui mengen-dra</i>	<i>iayme mieulx q (ue) ie me occie que de at-tendre le iour pour espouser ne pour coucher avec le pere qui menge(n)dra</i>	<i>iayme mieulx que ie moccie que ie attende le iour pour espouser ne pour coucher avec le pere qui mengen-dra</i>	<i>iayme mieulx q (ue) ie me occie que de atte(n)dre le iour pour espouser ne pour coucher avec le pere qui menge(n)dra</i>	<i>iayme mieulx q (ue) ie me occie que ie at-tende le iour pour espouser ne pour coucher avec le pere qui mengen-dra</i>	<i>iayme mieulx moccire que iat-tende de iour en iour espouser / ne coucher avec le pere qui mengen-dra</i>	<i>iayme mieulx me tuer que ie at-tende le iour de-spouser / ne cou-cher avec le pere qui mengen-dra</i>	<i>i'aime mieulx m'occire moy-mesmes, que d'at-tendre le iour pour espou-ser, ny pour cou-cher avec le pere qui m'en-gendra</i>	<i>i'aime mieulx m'occire moy-mesmes, que d'at-tendre le iour pour espouser, ny pour cou-cher avec le pere qui m'engen-dra</i>

Il y a dans notre exemple une mise en rapport de disparité entre deux situations orientées négativement : *s'occire* ou *se tuer* et *attendre pour espouser ne pour cou-cher avec* [son] *pere*. La locution *aimer mieulx* est suivie d'une entité avec un verbe au subjonctif dans les éditions 1.1 à 1.5, et le subjonctif est également employé dans la seconde entité en 1.1, 1.3 et 1.5, ce qui s'explique puisque le terme est considéré comme non atteint et les deux procès sont virtualisés. Certains de nos exemples se construisent avec deux groupes infinitifs (1.8 et 1.9), compléments en construction directe d'*aimer mieulx*. L'emploi du mode impersonnel au présent ne pose pas de problème d'identification référentielle : le choix réfère entièrement au sujet évaluateur. Dans le premier membre de la comparaison, l'emploi du pronominal réflexif de première personne et de son renfort (*me* et *moy mesmes*) facilite l'identification du sujet. Dans le second membre, corrélé, le contrôleur est complètement effacé sur le plan grammatical, mais n'en reste pas moins accessible sur le plan référentiel. Les exemples en 1.2, 1.4, 1.6 et 1.7 témoignent d'un mélange entre la forme personnelle et la forme impersonnelle. La datation des éditions semblerait indiquer que l'on passerait, lorsqu'il y a identité référentielle entre les sujets du verbe évaluateur et des syntagmes verbaux des deux situations comparées, d'une construction de la préférence au subjonctif à une autre à l'infinitif.

En observant un texte bien plus ancien⁹, Moignet relève une construction similaire (1976, 242) :

*Mialz vuel qu'ainsi toz jorz me teingne
Que de nelui santez me veingne,
Se de la ne vient la santez
Dont est venue l'anfertez.*(861–864)¹⁰

Nous traduisons : *Je préfère que [le mal] me tienne ainsi tous les jours, plutôt que la guérison ne vienne de qui que soit, si elle n'a pas la même origine que le mal.*

Ici, deux subjonctifs sont employés, *teingne* et *veingne*, mais un paramètre change : le sujet de *vouloir* (*mieux*) n'est pas le même que celui de *tenir*, qui n'est pas non plus le même que celui de *venir*. La traduction que nous proposons montre que, en français contemporain, ce type de tour avec trois procès dont les sujets diffèrent n'admet pas non plus la comparaison de groupes infinitifs mais celles d'entités avec des verbes au subjonctif.

D'une façon générale, s'il n'y a pas coréférence entre le sujet de la principale qui contient un verbe de préférence et celui des procès comparés, alors le subjonctif est employé dans au moins l'une des deux séquences en contraste. Il est possible de produire, avec deux groupes infinitifs :

J'aime mieux porter un bonnet plutôt que d'attraper froid.

Mais si le sujet d'*aimer mieux* n'est pas le même que celui des procès qui dépendent de cette locution, alors le subjonctif est utilisé, au moins dans le membre privilégié de la comparaison :

J'aime mieux que tu portes un bonnet plutôt que tu attrapes froid.

ou

J'aime mieux que tu portes un bonnet plutôt que d'attraper froid.

Dans l'exemple de la BH, on utiliserait aujourd'hui deux infinitifs : *j'aime mieux mourir que d'attendre le jour où...* On trouve un exemple similaire dans FRANTEXT dans *La Sœur jalouse* : *qu'elle aimerait mieux mourir que d'épouser un tel homme* (Sorel 1623, 41). La question qui est soulevée ici par le relevé des variantes est donc la suivante : depuis quand construit-on ces tours de comparaison « valuati-

⁹ Le *Cligès* de la fin du XII^e siècle (Micha 1957).

¹⁰ Moignet ne cite que les vers 861–862. Pour mieux comprendre le contexte, nous avons recopié deux vers supplémentaires.

ve » (Fuchs 2014, 108) avec l'infinitif plutôt que le subjonctif lorsque les procès qui dépendent du verbe régisser sont en incidence à une même personne ?

L'interrogation de cette construction dans le *Grand Corpus des Grammaires Françaises, des Remarques et des Traités sur la Langue (XIV^e–XVII^e s.)* (Colombat et al. 2011) n'amène que des résultats indirects. Nous n'avons rien trouvé dans les grammaires du XVI^e siècle, et les remarqueurs et grammairiens du XVII^e siècle, s'ils abordent cette construction, en questionnent d'autres aspects : la présence, ou non, de la préposition *de* après le *que* qui introduit le deuxième terme de la construction de la préférence¹¹, la négation en *non pas* dans le deuxième terme de la comparaison évaluative de groupes infinitifs¹² ou la différence entre *aimer mieux* et *aimer plus*¹³. Oudin ne donne qu'une règle générale pour la construction : *mieux se met devant vn infinitif* (1640, 295). En effet, dans tous les exemples cités pour illustrer les règles liées à l'emploi de ce tour, l'infinitif est toujours employé : *i'aimerois mieux mourir que de faire vne si meschante action* (Chiflet 1659, 110) ou *j' aime mieux dormir que manger* (Vaugelas 1647, 530).

On peut ainsi émettre l'hypothèse que l'emploi de groupes infinitifs dans la construction de la préférence subjective en *aimer que* lorsque le sujet de cette locution est le même que celui des deux procès des entités comparées est répandu au XVII^e siècle. Le remplacement du subjonctif dans cette construction évaluative a probablement commencé dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, comme nos variantes le suggèrent. L'analyse du tour dans la base FRANTEXT à partir du corpus « Préclassique » semble le confirmer. La recherche de la co-occurrence *aimer + mieux* (avec *aimer* lemmatisé) suivie de *que* amène 737 résultats. Une partie d'entre eux n'a pas été analysée, ne correspondant pas à la construction de la préférence avec comparaison symétrique de deux situations et coréférence de tous les sujets. L'emploi avec des infinitifs est très largement dominant, puisque seuls trois exemples proposent une construction alternative, tous issus par ailleurs de l'*Astrée*. Nous n'en citons qu'un, les trois exemples observant la même construction : *mais j'ayme mieux mourir innocente, que si je vivois coupable de vostre mort* (1612, 230r). Un imparfait hypothétique, *vivois*, est employé dans une subordonnée en *si*. Le tour ne se trouve que dans l'*Astrée*, ce qui suggère sa rareté dans le corpus 1550–1649.

11 Cf. par exemple la *Methode universelle* de Macé (1651, 108) ou les *Remarques sur la langue françoise* de Vaugelas (1647, 529–532). L'interrogation y est explicitée au début du chapitre *aimer mieux* : *La question est de sçauoir si apres le que, qui suit tousjours l'infinitif que l'on met apres cette phrase aimer mieux, il faut mettre la particule de, ou ne la mettre pas* (1647, 529).

12 Oudin cite l'exemple : *il aime mieux n'auoir rien, que non pas auoir du bien mal acquis* (1640, 291).

13 Cf. par exemple les *Remarques* de Bouhours (1675, 49–52) ou l'*Essay d'une parfaite Grammaire de la langue françoise* de Chiflet (1659, 109–110).

Les différentes leçons relevées au moyen de la collation des éditions de la BH nous permettent donc de pointer un cas de changement linguistique et nos recherches à partir de FRANTEXT et du *Grand Corpus des Grammaires Françaises* d'affiner l'analyse de la mouvance en constatant la disparition progressive à partir du milieu du XVI^e siècle de l'une des variantes possibles pour l'expression de la préférence en *aimer mieux*.

3 La place du sujet dans les déclaratives

Les variantes linguistiques révélées grâce à la comparaison des témoins imprimés indiquent également que les constituants peuvent s'agencer différemment dans les phrases déclaratives qui présentent un élément initial. Dans les trois exemples suivants, l'élément en tête est un adverbe :

Tableau 3:

Veuve Jean Trep-perel	Olivier Arnoul-let (1)	Alain Lotrian	Olivier Arnoullet (2)	Veuve Nicolas Chrestien	Veuve Jean Bonfons	Simon Calvin	Nicolas Bonfons	Benoît Rigaud (2)
2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9
[fol.A2b]	[fol.a3a]	[fol.A2b]	[fol.a3a]	[fol.A2d]	[fol.A2d]	[fol.A2d]	[fol.A3b]	[fol.A5a]
<i>Lors print le pape vne soupe en vi(n) avecq(ue) s le roy</i>	<i>Lors pri(n)t le pape vne soupe en vin avecques le roy</i>	<i>Lors print le pape vne soupe en vin avecques le roy</i>	<i>Lors pri(n)t le pape vne soupe en vin avecques le roy</i>	<i>Adonc print le Pape vne soupe en vin avecques le Roy :</i>	<i>Lors le Pape print vne soupe de vin / avec le Roy /</i>	<i>Lors le Pape print vne soupe de vin avec le Roy /</i>	<i>Lors print le Pape vne soupe en vin avec le Roy,</i>	<i>Lors print le Pape vne soupe en vin, avec le Roy,</i>
3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9
[fol.A2b]	[fol.a3a]	[fol.A2b]	[fol.a3a]	[fol.A2d]	[fol.A2d]	[fol.A2d]	[fol.A3b]	[fol.A5a]
<i>Adonc fut le roy moult ioyeux</i>	<i>Et adonc fut le roy moult ioyeux</i>	<i>Ado(n)c fut le roy moylt ioyeux</i>	<i>Et ado(n)c fut le roy moult ioyeux</i>	<i>Adonc fut le Roy moult ioyeux</i>	<i>Adonc le Roy fut ioyeux /</i>	<i>Adonc le Roy fut ioyeux /</i>	<i>Et adonc le Roy fut bie(n) ioyeux,</i>	<i>Et adonc le Roy fut bien ioyeux,</i>
4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	4.9
[fol.A2b]	[fol.a2b]	[fol.A2b]	[fol.a2b]	[fol.A2c]	[fol.A2c]	[fol.A2c]	[fol.A3a]	[fol.A4a]
<i>Adonc fut le roy fort dole(n)t</i>	<i>Ado(n)c fut le roy moult doulent :</i>	<i>Ado(n)c fut le roy fort dole(n)t</i>	<i>Ado(n)c fut le roy moult doule(n)t /</i>	<i>Adonc fut le Roy bien marry /</i>	<i>Adonc le Roy fut dolent /</i>	<i>Ado(n)c le Roy fut dole(n)t :</i>	<i>Ado(n)c le Roy fut fort do- lent,</i>	<i>Adonc le Roy fut fort do- lent,</i>

En ancien français, *lors*, *donc* et *adonc* (qui constitue une variante de *donc*), ne sont presque jamais suivis de la séquence sujet + verbe, et leur présence entraîne parfois l'omission du sujet. La combinaison *lors/donc/adonc* + sujet + verbe commence à se développer entre le XIV^e et le XVI^e siècle (Combettes/Marchello-Nizia et al. 2020, 1207). L'inversion sujet nominal/verbe avec un adverbe en tête de phrase est encore assez courante au XVI^e siècle (Gougenheim 1984, 254), mais devient archaïque au XVII^e siècle (Fournier 1998, 36), où l'ordre sujet + verbe, grammaticalement motivé, devient dominant (Prévost 2001, 10). La présence de l'élément *et* en tête de phrase dans 3.2, 3.4, 3.8 et 3.9 ne semble pas influencer les positions du sujet et du verbe (Combettes/Marchello-Nizia et al. 2020, 1210) : les deux éditions d'Olivier Arnoullet présentent dans nos trois exemples une inversion du sujet induite par la présence d'un adverbe en tête de phrase, alors que Nicolas Bonfons et Benoît Rigaud dans les exemples 3 et 4 choisissent l'ordre sujet + verbe qui finira par s'imposer. Seules les éditions de la Veuve Jean Bonfons et de Simon Calvarin présentent, dans les trois cas, l'ordre sans inversion adverbe + sujet + verbe, avec deux éléments en tête de phrase précédant le verbe (Prévost 2001, 11–12).

L'exemple suivant exige, peut-être, deux explications syntaxiques :

Tableau 4:

Veuve Jean Trepperel	Olivier Arnoullet (1)	Alain Lotrian	Olivier Arnoullet (2)	Veuve Nicolas Chrestien	Veuve Jean Bonfons	Simon Calvarin	Nicolas Bonfons	Benoît Rigaud (2)
5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	5.9
[fol.A3a]	[fol.a3a]	[fol.A3a]	[fol.a3a]	[fol.A3b]	[fol.A3a-b]	[fol.A3a-b]	[fol.A3c]	[fol.A5b]
<i>Lors furent lesdictes tables mises et se mist on a la table pour souper.</i>	<i>Lors fure(n)t les tables mises et le (sic) mist on a table pour souper :</i>	<i>Lors furent lesdictes tables mises et se mist on a la table pour souper.</i>	<i>lors fure(n)t les tables mises et le (sic) mist on a table pour souper /</i>	<i>Lors furent lesdictes tables mises : et se seist on a table pour souper.</i>	<i>Lors furent tables mises / & on se mist a la table pour souper.</i>	<i>Lors furent les tables mises / & on se mist a la table pour souper.</i>	<i>lors furent les tables mises, & se mit on à table pour souper,</i>	<i>lors furent les tables mises, & se mit ont (sic) à table pour souper,</i>

L'on remarque d'emblée que toutes les éditions présentent une inversion verbe/sujet derrière l'élément adverbial *lors* thématique en tête de phrase. La postposition du sujet s'explique d'autant plus que le verbe *mettre* est employé au passif

(Martin/Wilmet 1980, 281). Cela suggère, puisque même les éditeurs interventionnistes ont conservé la leçon, que la postposition du sujet nominal liée à la présence d'un adverbe à l'initiale ainsi qu'à d'autres facteurs, comme la passivité ou la transitivité du verbe, est encore répandue au XVI^e siècle.

Quant à la deuxième proposition, une première interprétation serait de considérer un *lors* inexprimé, distribué en deuxième place dans la coordonnée *et [lors] se mist on a table [...]*. Dans ce cas, c'est l'adverbe qui conditionnerait la position des constituants et donc la postposition du sujet, ici pronominal, encore assez fréquente au XVI^e siècle (Combettes/Marchello-Nizia et al. 2020, 1210).

Une autre analyse serait d'associer la postposition du sujet pronominal *on*, qui diffère du sujet de la proposition précédente, à la seule présence du coordonnant *et* à l'initiale de la proposition. La postposition du sujet pronominal derrière *et* se répand en moyen français (Combettes/Marchello-Nizia et al. 2020, 1209) et se maintient encore au XVI^e siècle (Gougenheim 1984, 255). L'ordre *et* + verbe + sujet recule tout de même à partir de ce siècle, mais se maintient lorsqu'un verbe de surgissement est employé (Combettes/Marchello-Nizia et al. 2020, 1209). La présence de la locution *se mettre à table*, qui exprime un mouvement, permet ainsi d'expliquer la persistance de la séquence avec inversion du sujet pronominal dans les imprimés d'éditeurs de la fin du XVI^e siècle souvent soucieux d'actualiser la langue de leur texte, comme Nicolas Bonfons et Benoît Rigaud. La variation linguistique dans l'exemple 5 témoigne ainsi d'un usage fluctuant en laissant poindre le remplacement de l'ordre *et* + verbe + sujet par *et* + sujet + verbe.

Pour analyser ces variantes, se référer à la structure informationnelle (Prévost 2001) ne semble pas offrir d'explication satisfaisante dans la mesure où les interventions vont, dans le sens de l'évolution du français, vers une organisation grammaticale.

L'exemple 6 témoigne encore de variation dans l'ordre des constituants, mais aussi dans l'expression du sujet pronominal. La proposition qui nous intéresse, sujette aux manipulations linguistiques, est introduite par la conjonction de coordination *car* :

Tableau 5:

Veuve Jean Trepperel	Olivier Arnoullet (1)	Alain Lotrian	Olivier Arnoullet (2)	Veuve Nicolas Chrestien	Veuve Jean Bonfons	Simon Calvinin	Nicolas Bonfons	Benoît Rigaud (2)
6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.7	6.8	6.9
[fol.A3a]	[fol.a3b]	[fol.A3a]	[fol.a3b]	[fol.A3b]	[fol.A3b]	[fol.A3b]	[fol.A3d]	[fol.A6a]
<i>Amye dist helaine faitz de moy ce que il te plaist / car icy ie ne vueil plus demourer.</i>	<i>Amye dist helayne fays de moy ce q (ui)l te plaist car icy ne vueil ie plus demourer.</i>	<i>Amye dist helaine faitz de moy ce quil te plaist / Car icy ie ne vueil plus demourer.</i>	<i>Amye dist helayne fays de moy ce q (ui)l te plaist car icy ne vueil ie plus demourer.</i>	<i>Amye dist helaine faitz de moy ce quil te plaist : car icy ne vueil plus demourer.</i>	<i>Amye / dist Helaine / fais de moy ce quil te plaira : car ie ne vueil plus icy demourer.</i>	<i>Amye / dist Helaine / fais de moy ce quil te plaira : car ie ne vueil plus icy demourer.</i>	<i>Amie dit Heleine, fay de moy ce qu'il te plaira, car ie ne veux plus demourer icy.</i>	<i>Amie dit Heleine, fay de moy ce qu'il te plaira, car ie ne veux plus demourer icy.</i>

En ancien français, la conjonction *car* est déjà très souvent suivie de la séquence sujet + verbe (Combettes/Marchello-Nizia et al. 2020, 1211). Dans notre exemple, un autre élément, adverbial, suit la conjonction dans les exemples de 6.1 à 6.5 et conditionne l'ordre des constituants à sa suite (Combettes/Marchello-Nizia et al. 2020, 1214). Après un adverbe de lieu, *icy* déictique, la combinaison sujet + verbe est fréquente au XVI^e siècle, ce qui explique qu'on la retrouve en 6.1 et 6.3. Les éditions d'Olivier Arnoullet (1) et de la Veuve Jean Trepperel ayant été confectionnées indépendamment l'une de l'autre (mais probablement à partir du même modèle, Ferrari 2004, 117), on pourrait vouloir attribuer à l'un des compagnons de l'atelier de la Veuve Trepperel la responsabilité de la variante. Il est possible d'envisager, aussi, que les modifications n'aillent pas toujours dans le sens de l'évolution de la langue et que le pronom *ie* ait été postposé en établissant le texte de l'édition d'Olivier Arnoullet, selon un usage plus ancien. L'édition de la Veuve Nicolas Chrestien nous offre une troisième variante avec une omission du sujet pronominal, largement dominante dans la langue ancienne. Cette intervention va à rebours de l'évolution et témoigne donc d'un changement linguistique non abouti. Dans les quatre dernières éditions, représentantes de deux familles distinctes d'imprimés, l'hésitation quant à la place ou à l'expression du sujet n'est plus possible, car l'adverbe *icy* a été déplacé ailleurs dans la proposition (avant ou après *demourer*). Ces retouches témoignent probablement d'une insatisfaction à l'égard des leçons des éditions qui ont servi de modèles, qu'il s'agisse de l'ordre

des constituants dans une proposition avec deux éléments en tête de phrase ou précisément de la place de l'adverbe *icy* après la conjonction *car*.

Les commentaires de Maupas concernant l'ordre des mots dans la deuxième édition de sa grammaire indiquent que la postposition du sujet est encore fréquente au XVII^e siècle, *quand la période commence par un adverbe, conjonction, ou autre partie indeclinable*. Il assortit son commentaire d'un exemple, qui présente *lors* à l'initiale : *Lors se leua Monsieur le President* (1618, 127b). Il évoque également le cas de la postposition du pronom *on* après la conjonction *et* (cf. 5) *conjoigna(n)t quelque apprendice à un propos precedent*, en illustrant sa remarque de l'exemple suivant : *Le Roy se porte bien, & dit-on qu'il viendra bien tost icy* (1618, 62b).

Les exemples analysés dans cette partie montrent ainsi une évolution en cours de l'ordre des constituants et la diversité des choix linguistiques des imprimeurs du XVI^e siècle. Si, prises dans leur globalité, les modifications successives nous indiquent la direction du changement, certaines interventions peuvent prendre le chemin inverse (6.5). L'inversion du sujet ou la non-expression du sujet pronominal semblent ainsi se faire de plus en plus rares, mais certains paramètres linguistiques, qui les rendaient presque systématiques dans l'ancienne langue, perpétuent leur acceptabilité (2.8, 2.9, 5.8, 5.9).

4 L'ordre des pronoms régimes

La « permutation » des pronoms régimes antéposés au verbe dans les associations entre pronoms de troisième personne représentants et pronoms de l'interlocution (Zink 1997, 240–244) a également retenu notre attention :

Tableau 6:

Veuve Jean Trep- perel	Olivier Arnoul- let (1)	Alain Lotrian	Olivier Arnoullet (2)	Veuve Ni- colas Chres- tien	Veuve Jean Bon- fons	Simon Calvarin	Nicolas Bonfons	Benoît Ri- gaud (2)
7.1	7.2	7.3	7.4	7.5	7.6	7.7	7.8	7.9
[fol.A2a]	[fol.a2a]	[fol.A2a]	[fol.a2a]	[fol.A2a]	[fol.A2a]	[fol.A2a]	[fol.A2c]	[fol.A3a]
<i>et ie ne vueil aul- tre don pour ma peine et se vous le me accor- dez ie vous dy bien q (ue) ie men yray sans vous aider ain- si comme ie suis venu.</i>	<i>& ie ne vueil aul- tre do(n) pour ma peine : & se vo(us) ne le me accordez ie vous dis bie(n) q(ue) me (n) iray sa(n)s vo (us) ay- der ainsi co(m)me ie suis icy venu.</i>	<i>et ie ne vueil aul- tre don pour ma peine et se vous le me acor- dez ie vous dy bien que ie men iray sans vo(us) ai- der ainsi comme ie suis venu.</i>	<i>& ie ne vueil aul- tre do(n) pour ma peine / & se vo(us) ne le me accordez ie vo(us) dis bie(n) q(ue) me (n) iray sa(n)s vo (us) ay- der ainsi co(m)me ie suis icy venu.</i>	<i>& ie ne vueil aul- tre don pour ma peinei (sic) & se vous ne / laccor- derez ie vous dy bien que ie men yray sans vous point ay- der ainsi comme ie suis venu /.</i>	<i>& ie ne vueil aul- tre chose pour ma peine / & si vous ne me laccor- dez / ie men re- tourneray sans vous ay- der :</i>	<i>/ & ie ne vueil aul- tre chose pour ma peine / & si vous ne me laccor- dez / ie men re- tourneray sans vous ay- der.</i>	<i>& ie ne vueil aul- tre chose pour ma peine, & si vous ne le me accordez, ie vous dis, que m'en iray sans vous ai- der, ainsi comme ie suis venu.</i>	<i>& ie ne veux aul- tre chose pour ma peine, & si vous ne le m'accor- dez, ie vous dis que m'en iray sans vous ay- der, ainsi comme ie suis icy venu.</i>

Dans cet exemple, les variantes suivent la filiation éditoriale (Ferrari 2004, 117) : le *ne* de négation oublié dans la branche issue de l'édition de la Veuve Jean Trep-
perel n'est rétabli qu'à partir des éditions de la Veuve Nicolas Chrestien et de la Veuve Jean Bonfons, devant les objets pronominaux. Dans l'édition de la Veuve Nicolas Chrestien, en sus, le pronom régime indirect n'apparaît plus. On peut imaginer que le modèle linguistique de l'édition d'Alain Lotrian n'a pas paru satisfaisant à celui qui préparait le texte dans l'atelier de la Veuve Nicolas Chrestien, qui a préféré l'ellipse du pronom indirect à la séquence pronom direct + pronom indirect. Dans l'édition de la Veuve Jean Bonfons, on constate l'intervention des pronoms qui apparaissent selon l'ordre moderne, avec un pronom régime indirect placé devant pronom direct. Dans la branche issue de la première édition d'Olivier Arnoullet, la leçon reste la même, avec la suite *ne + le + me*.

Plusieurs facteurs, qui évoluent probablement au fil du temps, président à ce changement qui se répand aux XV^e et XVI^e siècles pour aboutir au XVII^e siècle (De

Kok 1985, 386–395 ; Zink 1997, 240–242). La conservation de la séquence linguistique *le + me* dans les éditions de Nicolas Bonfons et Benoît Rigaud nous indique que l’ordre pronom régime direct + pronom régime indirect se maintient encore à la fin du XVI^e siècle. L’exemple suivant, qui présente la colocation d’un régime indirect de deuxième personne et d’un autre régime direct de troisième personne, amène au même constat :

Tableau 7:

Veuve Jean Trepperel	Olivier Arnoullet (1)	Alain Lotrian	Olivier Arnoullet (2)	Veuve Nicolas Chrestien	Veuve Jean Bonfons	Simon Calvarin	Nicolas Bonfons	Benoît Rigaud (2)
8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9
[fol.A2a]	[fol.a2a]	[fol.A2a]	[fol.a2a]	[fol.A2a]	[fol.A2a]	[fol.A2a]	[fol.A2c]	[fol.A3a]
<i>Quant le pape louit il dist vrayement ie vous loc-troye</i>	<i>Qua(n)t le pape louyt il dist vrayeme(n)t ie le vous oc-troye.</i>	<i>Quant le pape louit il deist vrayement ie vo(us) loctroye</i>	<i>Qua(n)t le pape louyt il dist vrayeme(n)t ie le vous oc-troye.</i>	<i>Quand / le Pape louyt il dit ie vous loc-troye :</i>	<i>Quand le Hape (sic) lendentit / il dist / Vrayement ie vous loc-troye /</i>	<i>Quand le Pape lendentit / il dist : Vrayement ie vous loc-troye /</i>	<i>Quand le Pape l'ouyt, il dit, vrayement ie le vous ot-troye.</i>	<i>Quand le Pape l'ouyt, il dit, vrayement ie le vous ot-troye.</i>

Les éditions de la branche issue de la première édition d’Olivier Arnoullet présentent la variante avec un pronom indirect de deuxième personne qui suit le pronom direct de troisième personne. En revanche, dès l’édition de la Veuve Jean Trepperel, qui est probablement la plus ancienne de notre corpus, et dans toutes celles qui ont été faites à partir de cette dernière, on observe l’ordre *vous* indirect + *le* direct, signe que le pronom direct de troisième personne « tend à se rapprocher du verbe » (Buridant 2019, 665). Toutefois, « le XVI^e siècle, comme le moyen âge, préfère encore souvent l’ordre inverse » (Gougenheim 1984, 71), ce qui explique que les deux branches de la tradition imprimée fassent apparaître deux variantes linguistiques, toutes les deux disponibles et employées par les locuteurs et scripteurs de l’époque. L’ordre pronom direct/pronom indirect est, par exemple, celui choisi par Meigret dans les formules de renvoi à son propre discours dans sa grammaire : *comme je le vous ey aotre part allegé* (1550, 44v, cf. aussi 12v, 52v–53r, 94v, etc.) Dans d’autres cas, il arrive que la variation soit observable au sein d’une portion de texte restreinte, comme dans ces exemples en français forgés par Palsgrave dans sa table des verbes : *et ie vous le deseruiray,*

or ie le vous guerdonneray (1530, 209v), ou Si je vis ie vous laquiteray, or ie le vous re(n)dray (151v).

Le changement est ainsi en cours au XVI^e siècle, et ce n'est qu'après 1620 que l'une des variantes prendra vraiment le pas sur l'autre (Fournier 1998, 79). À ce propos, Maupas écrit que les pronoms indirects de première et deuxième personne *peuvent estre placez indifferemment devant ou apres* un pronom direct de troisième personne (1618, 65r). Plus tard, au milieu du XVII^e siècle, Vaugelas (appuyé plus tard par Ménage 1675, 497) recommande vivement d'employer l'ordre indirect/direct en cas de cumul des clitiques : *il faut dire*, ie vous le promets, & *non pas*, ie le vous promets, *comme le disent tous les anciens Escrivains, & plusieurs modernes encore* (Vaugelas 1647, 33–34). Néanmoins, son conseil est discuté (Dupleix 1651, 310, qui cite La Mothe Le Vayer 1669, 495), ce qui indique que la variante avec l'ordre pronom direct/pronom indirect circule encore au XVII^e siècle.

5 L'introduction des subordonnées complétives

Depuis l'ancien français, lorsqu'une subordonnée complétive est séparée de son verbe régisseur par une proposition circonstancielle, on peut observer une répétition du morphème démarcateur de complétive *que* (Moignet 1976, 339 ; Ménard 1988, 206). Cette redondance, qui témoigne d'une « souplesse de construction » encore remarquable en moyen français (Martin/Wilmet 1980, 227), est également observable dans notre corpus :

Tableau 8:

Veuve Jean Trep-perel	Olivier Arnoul-let (1)	Alain Lo-trian	Olivier Arnoullet (2)	Veuve Ni-colas Chres-tien	Veuve Jean Bon-fons	Simon Calvarin	Nicolas Bonfons	Benoît Ri-gaud (2)
9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	9.6	9.7	9.8	9.9
[fol.A2a]	[fol.a2a]	[fol.A2a]	[fol.a2a]	[fol.A2a]	[fol.A2a]	[fol.A2a]	[fol.A2c]	[fol.A3a]
& iura q (ue) quant il seroit hors de romme q (ue) ia ny rentreroit tant q(ue) les sarra- zi(n)s fus- sent mors	et iura q (ue) qua (n)t il seroit hors de ro(m)me q(ue) ia- mais ny re(n)trer- oit ta(n)t q(ue) les sarrazins fussent mors	et iura que quant il seroit hors de ro(m)me que ia ny rentreroit ta(n)t que les sarrazins fussent mors	& iura q (ue) qua (n)t il seroit hors de ro(m)me q(ue) ia- mais ny re(n)trer- oit ta(n)t q(ue) les sarrazins fussent mors	& iura q (ue) quant il seroit hors de Ro(m)me que ia ny entreroit que les Sarrazins ne fus- sent mors:	& iura que quant il seroit hors de Rome / que ia ny rentreroit tant que les Sar- razins fussent mors	& iura que quant il seroit hors de Rome / que ia ny rentreroit tant que les Sar- razins fussent mortz	& iura, que quant il seroit hors de Rome, ia- mais n'y rentrer- oit, tant que les Sarrazins fussent morts,	& iura que quant il seroit hors de Rome, ia- mais n'y rentrer- oit, tant que les Sarrazins fussent mort,

Dans les exemples de 9.1 à 9.7, le premier *que* est directement lié au verbe *jurer* et marque la dépendance d'un objet à venir. Le second marque la véritable frontière à gauche de la complétive objet de *jurer*. Entre les deux marqueurs s'est intercalée une circonstancielle, *quant il seroit hors de Rome*, qui motive la réexpression de la conjonction. Dans les éditions de Benoît Rigaud et de Nicolas Bonfons, la deuxième conjonction est supprimée et la frontière de la circonstancielle marquée à droite par une virgule. Le marquage a également été introduit dans l'édition sortie des presses de la Veuve Bonfons et, par conséquent, dans celle de Simon Calvarin (présence d'une barre oblique), mais seules les deux conjonctions *que* encadraient la subordonnée circonstancielle dans les autres imprimés (9.1 à 9.5). Dans les éditions associées au changement linguistique, on observe ainsi une volonté de marquer typographiquement les frontières syntaxiques entre les constituants (de 9.6 à 9.9) et une intolérance plus grande envers la reprise de *que* (9.8 et 9.9). Au XVII^e siècle, Vaugelas conseille d'éviter la répétition de la conjonction seule. Il ajoute que, si la complétive objet est trop loin du verbe recteur, alors il est possible, mais non nécessaire, de réexprimer la conjonction, à condition que le verbe recteur soit lui aussi répété (1647, 465–466).

Cette variante confirme ainsi les hypothèses qui se dessinent au fil de notre analyse : les cas de changements linguistiques se multiplient dans la deuxième

moitié du XVI^e siècle. Amorcés, probablement, depuis plusieurs décennies, ils s'accélérent dans le dernier quart du siècle, où les choix des imprimeurs suggèrent la nécessité de retoucher la langue.

6 La place des subordonnées relatives

Un dernier exemple de variation syntaxique retient notre attention, concernant la place des propositions subordonnées relatives. Ci-dessous, il est ainsi question d'une relative introduite par *qui*, représentant le sujet *les sarrazins* :

Tableau 9:

Veuve Jean Trepperel	Olivier Arnoullet (1)	Alain Lotrian	Olivier Arnoullet (2)	Veuve Nicolas Chrestien	Veuve Jean Bonfons	Simon Calvarin	Nicolas Bonfons	Benoît Rigaud (2)
10.1	10.2	10.3	10.4	10.5	10.6	10.7	10.8	10.9
[fol.A2a]	[fol.a2a-b]	[fol.A2a]	[fol.a2a-b]	[fol.A2a]	[fol.A2a]	[fol.A2a]	[fol.A2c]	[fol.A3b]
<i>Et les sarrazins estoient logez deuant romme qui veoyent rommains yssir et crierent a larme et se rengerent puissamment</i>	<i>& les sarrazins estoient logez deuant ro(m)me qui veoyent rommains yssir et crierent a larme et se rengerent puissamment</i>	<i>et les sarrazins estoient logez deuant romme qui veoyent rommains yssir & crierent a larme et se rengerent puissamment (n)t</i>	<i>& les sarrazins estoient logez deuant ro(m)me qui veoyent rommains yssir et criere(n)t a larme et se rengerent puissamment</i>	<i>& les sarrazins estoie(n)t logez deuant Romme qui veoie (n)t Rommains yssir : lors crierent alarme et se rengerent bien puissamment :</i>	<i>Et quand les Sarrazins / qui estoient logez deuant Rome / Rome / virent yssir les Romains / ilz criere(n)t alarme / & se rengerent :</i>	<i>Et quand les Sarrazins / qui estoient logez deuant Rome / Rome, qui voyoient les Romains / ilz criere(n)t alarme / & se rengerent :</i>	<i>& les Sarrazins estoient logez deuant Rome, qui voyoient les Romains / ilz criere(n)t alarme, & se rengerent puissamment,</i>	<i>& les Sarrazins estoie(n)t logez deuant Rome, qui voyoient les Romains / ilz criere(n)t alarme, & se rengerent puissamment,</i>

Parmi toutes les variantes, seules deux d'entre elles, celle de l'édition de la Veuve Jean Bonfons et celle qui la suit, de Simon Calvarin, témoignent d'un remaniement qui a fait disparaître la relative séparée de son antécédent, *qui veoyent (les) rommains yssir/sortir*. La disjonction entre une relative et son antécédent était

répandue dans l'ancienne langue, « typiquement à verbe second » (Buridant 2019, 858). Dans les variantes ci-dessus, à l'exception de 10.6 et 10.7, la relative est l'expansion du syntagme nominal sujet, *les sarrazins*, et elle en est séparée par le syntagme verbal. Ainsi, elle prend « la valeur d'un ajout en fin d'énoncé » et le pronom relatif anaphorique du syntagme nominal joue « un rôle très proche de celui d'un relatif de liaison » (Combettes/Marchello-Nizia et al. 2020, 1450)¹⁴. Ce dernier pourrait être remplacé par la conjonction *et* suivi du pronom représentant *ils*, et la subordonnée pourrait s'assimiler à « une relative de postérité » (Rothenberg 1972, 208 ; cf. aussi Sandfeld 1977, 234¹⁵). La relative ne semble en effet pas être déplaçable, comme peuvent l'être parfois les relatives descriptives. Ainsi, elle est proche de ce que Lorian appelle une relative « rallonge » (1973, 228–229).

Dans l'édition de la Veuve Nicolas Chrestien, la relative est marquée à droite par l'usage des deux points, frontière encore renforcée par la présence de *lors* en tête de la proposition qui suit. La relative est donc bien délimitée, *qui veoie(n)t Romains yssir* : (10.5) dans cette édition, et les actions des différentes propositions se succèdent les unes aux autres, sans ambiguïté référentielle.

Dans les éditions de Nicolas Bonfons et de Benoît Rigaud, le premier membre de la relative est délimité par deux virgules, *qui voyoient les Romains sortir*. La coordination des verbes à l'infinitif, *sortir*, & *crier l'alarme* (alors que le verbe qui suit, *se renger*, est au passé simple) invite, ensuite, dans une construction à prédicat second, à les interpréter tous les deux comme des objets directs de *veoir*. La proposition relative serait donc *qui voyoient les Romains sortir, & crier l'alarme*, et le relief grammatical créé par le changement de mode permettrait de comprendre que le procès de *se renger puissamment* est lié au syntagme nominal sujet de la première proposition, *les Sarrazins*, non réexprimé, et non plus aux *Romains*, sujet de la prédication seconde (double : *sortir* et *crier l'alarme*) à l'intérieur de la relative. La présence d'une relative séparée de son antécédent ainsi que d'une succession de procès sans réexpression des sujets nominaux dans les éditions d'Olivier Arnoullet, qui ont vraisemblablement servi de modèles à celles de Benoît Rigaud et de Nicolas Bonfons, a donc conduit à cette variante qui n'est plus seulement morphologique et syntaxique mais aussi sémantique : ce ne sont plus les *Sarrazins* qui *crient l'alarme*, mais les *Romains*.

Les ambiguïtés interprétatives liées à l'éloignement de cette relative sont dissipées dans les éditions de la Veuve Jean Bonfons et de Simon Calvarin au moyen

¹⁴ En évoquant *lequel*, relatif de liaison par excellence, Touratier propose de « parler d'un relatif de rebondissement [...] ou d'une relative de rattachement différé » (1980, 451).

¹⁵ Notons toutefois que, dans les exemples contenant des relatives « de postérité » cités par ces chercheurs, les verbes des propositions principales sont presque toujours intransitifs ; c'est explicite chez Sandfeld (1977, 233–234).

d'une reformulation : la relative n'est plus la même et se retrouve conjointe à son antécédent dans une subordonnée introduite par *quand* qui permet de rendre concomitants les procès, d'une part, de *voir yssir les Romains*, d'une autre, de *crier alarme* et de *se rengler*. L'interprétation référentielle ne laisse plus aucun doute : le sujet de tous ces verbes doit être *les Sarrazins (ilz)*. Le syntagme *les Romains* ne peut qu'être le sujet d'*yssir*, l'infinitif et le syntagme nominal constituant ensemble deux compléments directs du verbe de perception *voir*. L'emploi d'une relative avec un verbe à l'imparfait et à la voix passive accentue l'aspect duratif et étire le procès d'*estre logez deuant Rome*, ce qui renforce l'effet de rupture et de surgissement lié à l'emploi du passé simple pour les autres procès. Conséquemment, dans ces deux éditions, la relative devient explicative, d'arrière-plan, et semble pouvoir être supprimée.

L'éloignement entre la relative et son antécédent s'accompagne en sus dans notre exemple d'un flou référentiel lié à la présence d'un syntagme nominal entre le référent et le pronom relatif anaphorique : *Rome*, inséré dans le syntagme prépositionnel *devant Rome*. Vaugelas (1647, 115–116 et 585–586) et Chiflet préconisent dans ces cas d'employer l'une des formes du relatif *lequel*, *autrement on penseroit qu'il* [le relatif] *se rapportast au [nom] plus proche, auquel de sa nature il a coustume de se rapporter ; ce qui causeroit de l'equiuoque, ou de l'obscurité* (Chiflet 1659, 50). Dans *Le Bon usage*, Grevisse et Goosse formulent le même conseil¹⁶. Ils citent toutefois un exemple, qui a retenu notre attention pour sa ressemblance avec la leçon que nous étudions ici : *Le comte était de l'autre côté de la rue, qui surveillait la porte* (Bourget, *Disciple*, VI¹⁷). Les deux grammairiens précisent tout de même que l'extrait « ne peut être érigé en modèle » (2008, 1435). Si l'exemple n'est pas un « modèle », il existe bel et bien. En analysant un exemple similaire, *Pierre est là qui vous attend*, Rothenberg évoque un lien syntaxique fort entre le verbe exprimant « une position dans l'espace » et sa « détermination obligatoire de lieu » (1972, 180 ; cf. aussi Sandfeld 1977, 142 pour d'autres exemples). La possible disjonction entre un antécédent et la relative qui lui est liée dépendrait donc, au moins partiellement, du sens et de la construction du verbe de la principale. L'explication semble être valable pour notre extrait et pour tous les exemples cités ci-dessus, dans lesquels un verbe devenu locatif se construit avec un complément adverbial ou prépositionnel. Ainsi, le cas de variation sur lequel nous venons de nous pencher tient peut-être plus de la préférence linguistique et des choix d'un correcteur, tourné vers la clarté référentielle, que de l'évolution de la langue. Cela

16 Dans la *Grammaire méthodique du français*, l'usage de *lequel* est réservé, surtout, à désambiguïser les « énoncés juridiques » (Riegel/Pellat/Rioul 2009, 798).

17 Roman de la fin du XIX^e siècle.

n'invalide pas l'hypothèse selon laquelle la fréquence de la construction, répandue dans la langue ancienne puis condamnée par les grammairiens et remarqueurs, aurait pu diminuer progressivement depuis le XVI^e siècle, mais il faudrait l'éprouver sur de grands corpus.

7 Conclusions

Cette étude confirme l'intérêt des corpus de rééditions d'époque et du relevé des variantes textuelles pour l'étude de l'évolution de la langue. La comparaison de tous les résultats apporte plusieurs informations. D'abord, ce sont les variantes relevées dans les éditions de la deuxième partie du siècle qui prennent, la plupart du temps, la direction de l'évolution de la langue. Cela tendrait à confirmer l'hypothèse d'un changement linguistique global au milieu du XVI^e siècle. Certaines variantes linguistiques présentes dans les éditions révisées semblent obéir à des tendances générales de découpage syntaxique qui prend appui sur la ponctuation ; elles sont ainsi liées à l'évolution de la typographie.

En observant les résultats de plus près, on s'aperçoit en fait que l'édition de la *Veuve Nicolas Chrestien*, préparée vers 1557–1558, qui fait pourtant montre de modifications textuelles, et donc d'une certaine attention au texte, ne présente jamais la variante linguistique « novatrice ». Cela peut signifier que, pour les faits étudiés dans cette étude, le changement ne serait à cette date qu'à peine amorcé. L'édition est, en effet, un peu antérieure aux quatre dernières. Il est également possible d'émettre l'hypothèse, plus probable, que les choix linguistiques sont propres aux ateliers et suivent des directives particulières.

C'est en ce sens que les imprimeurs et les compagnons d'imprimerie contribuent à l'évolution de la langue. Sans revendiquer leurs interventions dans le paratexte, ils sélectionnent une variante linguistique plutôt qu'une autre ou modifient la langue de textes qui n'ont pourtant été imprimés que quelques années plus tôt, peut-être pour en faciliter la réception. Nul doute, alors, que leurs choix contribuent à accélérer le phénomène de changement linguistique.

Une fois les phénomènes évolutifs de la langue rendus saillants grâce à la collation, la consultation des grammaires et remarques du XVI^e et du XVII^e siècle nous a permis d'affiner leur étude et leur datation. Pour les éléments analysés, c'est surtout dans les textes du XVII^e siècle que nous avons trouvé des commentaires métalinguistiques éclairants. Ces remarques font état de la même variance mise en lumière par la comparaison des éditions et condamnent une des deux variantes, le plus souvent celle amenée à disparaître. C'est ainsi le signe que le changement des faits linguistiques étudiés est encore en cours au siècle suivant et que la collation a permis de déceler l'amorce de l'évolution.

Enfin, cette étude ne nous a pas permis de relier directement les choix éditoriaux concernant la langue à ceux concernant l'aspect des éditions (caractères, taille des imprimés, signes typographiques etc.). Les uns et les autres semblent plutôt liés à des pratiques d'atelier. Les deux groupes d'éditions qui présentent le plus d'innovations linguistiques, à savoir d'une part celui de la Veuve Jean Bonfons et Simon Calvarin, d'autre part celui de Benoît Rigaud et Nicolas Bonfons, se distinguent notamment par l'emploi de leurs caractères (gothiques pour le premier, romains et italiques pour le second), le choix des bois à l'initiale du roman (scène de mariage ou représentant un couple pour le premier, scène de bataille ou signalant le début d'une itinérance pour le second) et l'organisation du frontispice et du texte introductif précédant le premier chapitre. Il n'y a, ainsi, pas de lien direct entre, par exemple, le choix de caractères romains et une tendance à l'innovation linguistique. La matérialité et la langue d'une œuvre imprimée dépendent donc à la fois du modèle à partir duquel une édition est préparée et des habitudes éditoriales d'un atelier qui développe ses propres stratégies de vente.

Ainsi, l'étude des variantes amène des résultats qui dépassent le cadre philologique de leur émergence : elles renseignent à la fois sur la langue du XVI^e siècle et son évolution ainsi que sur la réception des œuvres imprimées. À l'origine de ces variantes, les compagnons d'imprimerie, dans l'ombre de leur atelier, façonnent la langue française.

8 Bibliographie

- Ayres-Bennett, Wendy/Caron, Philippe, *Periodization, translation, prescription and the emergence of Classical French*, Transactions of the Philological Society 114 (2016), 339–390.
- Badiou-Monferran, Claire, *Le « français pré-classique » et l'« Early Modern French »*, Diachroniques 1 (2011), 83–109.
- Bertin, Annie, *Récrire en franczoys au XV^e siècle : variation et/ou changement ?*, in : Combettes, Bernard/Marchello-Nizia, Christiane (edd.), *Études sur le changement linguistique en français. Actes du colloque Diachro II (15–17 janvier 2004)*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2007, 27–40.
- Bouhours, Dominique, *Remarques nouvelles sur la langue française*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1675.
- Buridant, Claude, *La « traduction intralinguale » au Moyen Âge et à la Renaissance. Les modernisations, remaniements et réécritures de textes médiévaux et leur intérêt pour l'histoire de la langue française et les caractéristiques typologiques de son évolution. Illustration : l'exemple du « Régime du corps », d'Aldebrandin de Sienne*, Perspectives médiévales 26 (2000), 29–50.
- Buridant, Claude, *Grammaire du français médiéval*, Strasbourg, Société de linguistique romane/ELiPhi, 2019.
- Catach, Nina, *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève, Droz, 1968.

- Catach, Nina, *La ponctuation dans les imprimés, des débuts de l'imprimerie à G. Tory et E. Dolet*, in : Catach, Nina/Tournier, Claude (edd.), *La ponctuation. Recherches historiques et actuelles*, vol. 1, Paris/Besançon, CNRS – GTM – HESO, 1977, 34–43.
- Chiflet, Laurent, *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, Anvers, Jacques Van Meurs, 1659.
- Chrétien de Troyes, *Cligès*, ed. Micha, Alexandre, Paris, CFMA, 1957.
- Colombat, Bernard/Fournier, Jean-Marie/Ayres-Bennett, Wendy (edd.), *Grand Corpus des Grammaires Françaises, des Remarques et des Traités sur la Langue (XIV^e-XVII^e s.)*, Paris, Classiques Garnier, 2011.
- Colombo Timelli Maria/Ferrari, Barbara/Schoysman, Anne/Suard, François, *Nouveau Répertoire de mises en prose (XIV^e-XVII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2014.
- Combettes, Bernard, *La délimitation du français préclassique : aspects syntaxiques*, Diachroniques 1 (2011), 59–82.
- Combettes, Bernard/Marchello-Nizia, Christiane, *La périodisation en linguistique : problèmes théoriques et méthodologiques*, in : Durand, Jacques/Habert, Benoît/Laks, Bernard (edd.), *Actes du CMLF 2008*, Paris, Institut de Linguistique Française, 2008, 355–357.
- Combettes, Bernard/Marchello-Nizia, Christiane, *La périodisation en linguistique historique : le cas du français préclassique*, in : Combettes, Bernard/Guillot, Céline/Oppermann-Marsaux, Évelyne/Prévost, Sophie/Rodríguez Somolinos, Amalia (edd.), *Le changement en français*, Berne, Peter Lang, 2010, 129–141.
- Combettes, Bernard/Marchello-Nizia Christiane/Prévost, Sophie/Scheer, Tobias, *Grande grammaire historique du français*, 2 vol., Berlin/Boston, De Gruyter Mouton, 2020.
- Dourdy, Laura-Maï, *Mettre et remettre en prose : mesurer l'évolution du français à partir des réécritures de « Jourdain de Blaves »*, in : Geylikman, Zinaïda/Lambert, Pauline (edd.), *Rythmes d'évolution du français médiéval*, Paris, L'Harmattan, 2017, 25–52.
- Dourdy, Laura-Maï, *Penser la langue française dans les ateliers d'imprimerie au XVI^e siècle*, Le Français Préclassique 21 (2019), 59–75.
- Dourdy, Laura-Maï, *Variance dans la tradition imprimée : étude de la stratégie éditoriale de deux imprimeurs-libraires, Michel le Noir et Nicolas Chrestien*, in : Devaux Jean/Marchal, Matthieu/Velissariou Alexandra (edd.), *Les lettres médiévales à l'aube de l'ère typographique*, Paris, Classiques Garnier, 2020, 279–294.
- Dourdy, Laura-Maï/Spacagno, Michela, *Variance typographique et évolution linguistique : analyse de la ponctuation dans cinq traditions textuelles imprimées au XVI^e siècle*, Çédille, revista de estudios franceses 19 (2021), 227–255.
- Droixhe, Daniel, *Généalogie éditoriale et génétique textuelle. Les premières éditions du « Déserteur » de Sébastien Mercier (1770–1772)*, Le Livre et l'Estampe 178 (2012), 7–64.
- Dupleix, Scipion, *Liberté de la langue française dans sa pureté*, Paris, Denys Bechet, 1651.
- Ferrari, Barbara, « *La Belle Hélène de Constantinople* » au XVI^e siècle, L'analisi linguistica e letteraria 1–2 (2004), 95–117.
- Ferrari, Barbara, *Variante locutionnelles dans les éditions du XVI^e siècle de « La Belle Hélène de Constantinople »*, in : Berlan, François (ed.), *Langue littéraire et changements linguistiques*, Paris, PUPS, 2006, 281–290.
- Fournier, Nathalie, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998.
- Frantext = ATILF, *Outil de consultation de ressources informatisées sur la langue française « Frantext »*, Nancy, ATILF, 1998–, <<http://www.frantext.fr>> [dernière consultation : 05.02.2022].
- Fuchs, Catherine, *La comparaison et son expression en français*, Paris, Ophrys, 2014.

- Gougenheim, Georges, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Picard, 1984.
- Grevisse, Maurice/Goosse, André, *Le bon usage*, Bruxelles, De Boeck, ¹⁴2008.
- Hasenohr, Geneviève, *Un exemple d'accommodation linguistique au début du XVI^e siècle*, in : Kleiber, Georges/Riegel, Martin (edd.), *Les formes du sens : études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, 167–174.
- Kok, Ans de, *La place du pronom personnel régime conjoint en français. Une étude diachronique*, Amsterdam, Rodopi, 1985.
- La Mothe Le Vayer, François de, *Lettres touchant les nouvelles remarques sur la langue française*, Paris, Louis Billaine, 1669 [¹1647].
- Lorian, Alexandre, *Tendances stylistiques dans la prose narrative au XVI^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1973.
- Macé, Jean, *Methode universelle pour apprendre facilement les langues, pour parler purement et écrire nettement en françois*, Paris, Jean Jost, ²1651.
- Martin, Robert/Wilmet, Marc, *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi, 1980.
- Maupas, Charles, *Grammaire et syntaxe française*, Paris, Olivier Boynard et Jean Nyon, ²1618 [1607].
- Meigret, Louis, *Le treçté de la gramme française*, Paris, Chrétien Wechel, 1550.
- Mellot, Jean-Dominique/Queval, Élisabeth/Aguirre, Nathalie/Bellon, Cécile/Kolecki, Wojciech/Monaque, Antoine, *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1470–vers 1830)*, Paris, BnF Éditions, 2019.
- Ménage, Gilles, *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française*, Paris, Claude Barbin, ²1675.
- Ménard, Philippe, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Éditions Bière, ³1988.
- Moignet, Gérard, *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, ²1976.
- Oudin, Antoine, *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Paris, Antoine de Somerville, ²1640.
- Palsgrave, John, *Lesclaircissement de la langue françoise*, Londres, Johan Haukyns, 1530.
- Parussa, Gabriella, *Imprimeurs et frontières linguistiques. Quel apport pour la périodisation linguistique ?*, *Le français préclassique* 21 (2019), 75–96.
- Prévost, Sophie, *La postposition du sujet en français aux XV^e et XVI^e siècles. Analyse sémantico-pragmatique*, Paris, Éditions du CNRS, 2001.
- Riegel, Martin/Pellat, Jean-Christophe/Rioul, René, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, ⁴2009.
- Rothenberg, Mira, *Propositions relatives adjointes en français*, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 67 (1972), 175–213.
- Sandfeld, Kristian, *Syntaxe du français contemporain. Les propositions subordonnées*, Genève, Droz, 1977.
- Sorel, Charles, *La sœur jalouse*, Paris, Gallimard, 2010 [1623].
- Touratier, Christian, *La relative. Essai de théorie syntaxique*, Paris, Klincksieck, 1980.
- Urfé, Honoré d', *L'Astrée*, vol. 1 : *1^{ère} partie : livres 1 à 12*, Genève, Slatkine, 1966 [1612].
- Vaugelas, Claude Favre de, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Veuve Jean Camusat et Pierre Le Petit, 1647.
- Zink, Gaston, *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français (XIV^e-XV^e siècles)*, Genève, Droz, 1997.